



Rapport d'enquête simplifié

**HOMME À LA MER À BORD DU CASEYEUR *BOSCO*
SURVENU LE 10 DÉCEMBRE 2012 AU LARGE DE CHEMOULIN
(UNE VICTIME)**

Bureau d'enquêtes sur les événements de mer

Rapport publié : juillet 2013

HOMME À LA MER À BORD DU CASEYEUR *BOSCO* SURVENU LE 10 DÉCEMBRE 2012 AU LARGE DE CHEMOULIN (44) (UNE VICTIME)

LE NAVIRE



Navire polyvalent à coque en bois, construit en 1965, immatriculé SN 288 029, armé en petite pêche.

Puissance : 71 kW,
Longueur hors-tout : 9,81 mètres,
Largeur : 3,36 mètres,
Jauge : 6,25 UMS,
Type de navigation : 3^{ème} catégorie.

Les titres de sécurité sont à jour.

L'hiver, le BOSCO arme aux casiers à crevettes puis à la civelle. Ensuite, il pratique de mai à octobre la pêche au chalut à poisson.

L'ÉQUIPAGE

Au moment de l'événement, deux marins sont embarqués sur le rôle d'équipage : un patron mécanicien et un matelot.

La décision d'effectif est respectée.

Un passager, ami du patron, se trouve à bord cette sortie.

LES FAITS

Conditions météorologiques :

Vent de secteur nord-ouest, 5 nœuds, mer 3, bonne visibilité, 2 heures de marée montante (07h38 début du flot).

Heures locales (UTC + 1).

Le 10 décembre 2012, vers 07h45, le caseyeur BOSCO, quitte le port de Pornichet pour se rendre sur le plateau de Lambarde afin de relever ses casiers à crevette, soit 15 filières de 30 casiers chacune.

Dès l'arrivée sur les lieux, le patron commence son travail.

Il se met au vireur et, selon la direction du vent et du courant, embraye et débraye le moteur.



Patron au vireur et aux commandes « passerelle ».

Il commence par remonter le « témoin », vire l'orin et à l'arrivée de chaque casier, dépose l'appât à l'intérieur (chinchards ou tacauds).

Ensuite, il passe le casier à son matelot qui se trouve sur l'arrière. Le matelot saisit l'engin, le vide dans un petit vivier.

Puis, le matelot dispose les casiers sur deux rangées sur la partie arrière tribord et milieu. Les estropes ou pattes reliant les casiers à l'orin, sont rangées sur le pont, contre le tableau arrière.

L'espace de travail réservé au matelot n'est que d'un mètre carré environ.

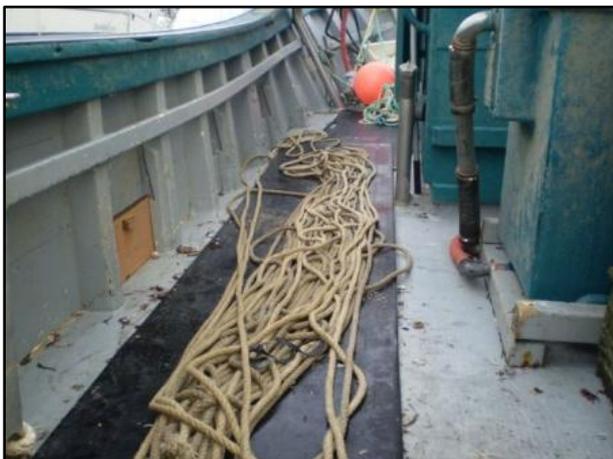


Petit vivier « en gris » - ancre lestant la filière - bant du tableau arrière.

Pour le filage, le patron se trouve aux commandes à la passerelle.

Le matelot, sur l'arrière, à l'intérieur de son petit périmètre, prend les casiers un par un et les dispose debout contre le pavois. Les casiers partent à l'eau sans autre manipulation. Il ne porte pas de VFI.

L'ensemble du matériel, rangé au moment de la relevée, file systématiquement à l'eau avec la vitesse).



Orins sur le pont le long de la coursive bâbord.

Vers **09h30**, alors qu'une filière part à l'eau, pour une raison inexpliquée par le patron, le pied gauche du matelot se prend dans l'estrope et l'orin de la filière.

Le matelot part à l'eau en criant. Le passager alerte aussitôt le patron. Celui-ci stoppe le navire, fait arrière et arrive à proximité du

matelot qui nage tout en étant retenu à la filière par le pied.



Pattes ou estropes (couleur verte) et orins, contre le tableau arrière.

Le matelot s'efforce de nager et de rester en surface. Il demande au patron de faire vite.

Arrivé à sa hauteur, le patron lance d'abord la bouée couronne puis coupe l'orin de la filière. Ensuite, il attrape le matelot qui réussit à passer le bras et la tête dans la bouée.

Le patron demande à son passager d'appeler son collègue *ER MANAE* à la VHF canal 16 (le patron de ce navire a signalé les faits au CROSS Étel).

Pendant ce temps, le patron tente vainement de remonter le marin à son bord. La tension exercée par le courant, l'orin, les casiers, le poids de la personne, de ses vêtements mouillés et de ses bottes pleines d'eau, l'en empêche. N'en pouvant plus, il lâche prise au bout d'une dizaine de minutes.

Pendant ce temps, le matelot essaie encore de se maintenir en surface.

Le patron manœuvre une deuxième fois pour tenter une autre remontée à bord, sans succès.

Finalement, à bout de force, il réussit à le hisser à l'aide d'un cordage passé sous les bras et à l'aide du vireur.

Le marin est inconscient à son arrivée sur le pont. Le patron constate qu'une partie de l'estrope et de l'orin du 14 ou du 15^{ème} casier, s'est enroulée au niveau de la cheville gauche. Le pied a coulissé le long de l'orin jusqu'au casier. Le patron lui fait des massages cardiaques sans succès.

À **09h34**, conférence médicale est tenue avec la SCMM 64.

À **09h36**, le pilotage de La Loire, propose de mettre en œuvre un moyen nautique rapide avec un défibrillateur.

À **09h38**, mise en œuvre de la vedette *SNS 203* et pneumatique *SNS 628* de Pornichet, avec un médecin SNSM de la station.

À **09h49**, la vedette *LA LAMBARDE* est au contact du caseyeur.

À **09h54**, appareillage du pneumatique *SNS 628* avec un médecin.

À **09h58**, appareillage de la vedette *SNS 203 LA CÔTE D'AMOUR*.

À **10h01**, la *SNS 628* est au contact du *BOSCO*, le médecin est à bord.

À **10h13**, la *SNS 203* est à quai à Pornichet. Le marin est pris en charge par l'équipe du SMUR. Fin des opérations.

CONSÉQUENCES

Une personne est décédée.

CONCLUSION

Ce métier de pêche à la crevette aux casiers, pourtant nécessaire à la survie économique de l'armement, n'est pas très compatible avec l'ergonomie de la plage arrière du navire.

Le matelot, à bord depuis le 21 octobre 2012, a été formé par son prédécesseur, débarqué après 15 années au service du patron.

Il s'agit d'un métier particulier, exercé à bord d'un petit navire où les orins et les estropes ne sont pas rangés dans des bacs ou des parcs. Il est peu aisé d'en installer en raison du manque de place dans la coursive et sur la partie arrière.

ENSEIGNEMENTS

- 1 – 2013-E-049 : Le port du VFI est obligatoire lors des opérations de pêche (réf : article 9 du décret n° 2007-1227 du 21 août 2007).
- 2 – 2013-E-050 : La présence d'un couteau à portée de main est recommandée.
- 3 – 2013-E-051 : La présence d'un passager à bord doit être déclarée aux Affaires Maritimes.



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Bureau d'enquêtes sur les évènements de mer

Tour Pascal B - 92055 La Défense cedex
téléphone : +33 (0) 1 40 81 38 24 - télécopie : +33 (0) 1 40 81 38 42
www.beamer-france.org
bea-mer@developpement-durable.gouv.fr



FRANCE
2009092411